

## Antisionisme, antisémitisme..., anti-Israël !? <sup>1</sup>

Le mardi 3 décembre 2019, l'Assemblée nationale française a adopté par une majorité d'à peine un quart de ses députés (159 sur 577), une résolution chargée de faire appliquer en France une politique de protection du régime israélien. Elle faisait suite à une manifestation de « gilets jaunes » au cours de laquelle le philosophe Alain Finkielkraut s'était vu traité de « sale sioniste de merde ».

Soutenue par le président Macron qui avait estimé que « l'antisionisme représente une des formes modernes de l'antisémitisme », une proposition de résolution non contraignante juridiquement, était déposée visant à former des enseignants, policiers et magistrats à **la détection des signes d'antisémitisme**. Selon l'auteur de cette résolution Sylvain Maillard, « savoir comment on reconnaît l'antisémitisme pour avoir les armes pour y répondre »<sup>2</sup>

Pour ce faire, le député demandait de suivre la définition de l'antisémitisme adoptée par l'IHRA<sup>3</sup> en 2016. La définition tient en quelques mots dont le terme antisionisme est absent. « L'antisémitisme est une certaine perception des juifs, qui peut se manifester par une haine à leur égard. Les manifestations rhétoriques ou physiques de l'antisémitisme visent des individus juifs ou non et/ou leurs biens, des institutions communautaires et des lieux de culte ».

**La controverse** vient des exemples qui suivent cette définition. Elle précise que l'on doit considérer comme antisémite le « traitement inégalitaire d'Israël à qui l'on demande d'adopter des comportements qui ne sont ni attendus ni exigés de tout autre Etat démocratique. Pour S. Maillard, « on reprend la définition sans ces exemples ». Pour d'autres le flou subsiste ...

Parmi les partisans de cette définition, le premier ministre israélien Benjamin Netanyahu qui martèle que l'antisionisme est le nouvel antisémitisme. Le ministère des affaires stratégiques a ainsi pour mission de lutter contre un climat international de « **dé légitimité de l'Etat israélien** » dont témoigneraient par exemple, le mouvement BDS avec ses appels au boycott de produits israéliens, aux sanctions politiques et au retrait des investissements étrangers, afin de faire payer à l'Etat la poursuite de l'occupation en Cisjordanie. Depuis 2017, cette logique a été mise en œuvre pour interdire l'accès au pays à des militants de la cause palestinienne et pour justifier l'expulsion d'Israël fin novembre du directeur local de Human Rights Watch. Cependant pour S. Maillard, « on peut critiquer la frontière, la colonisation, mais on ne peut remettre en cause l'Etat d'Israël. Pour nous, c'est ça qui est antisémite ».

Par ailleurs, **un collectif de 127 intellectuels juifs du monde entier a appelé les députés français à ne pas apporter leur soutien à ce texte** qui associe antisionisme et antisémitisme. Selon eux, il est « hautement problématique ». Pour de nombreux juifs se considérant antisionistes, cet amalgame est profondément injurieux. « L'antisionisme est un point de vue légitime dans l'histoire juive, et il a une longue tradition, y compris en Israël » ... « De nombreuses victimes de l'Holocauste étaient antisionistes. Le projet de résolution les déshonore et offense leur mémoire, en les considérant rétroactivement comme antisémites » ... « **Pour les Palestiniens, le sionisme représente la dépossession, le déplacement, l'occupation et les inégalités structurelles**. Il est cynique de les stigmatiser comme antisémites parce qu'ils s'opposent au sionisme. Ils s'opposent au sionisme non par haine des juifs, mais parce qu'ils vivent le sionisme comme un mouvement politique oppressif. ».

<sup>1</sup> Voir aussi sur ce sujet le dossier du CSCE n° 101 de décembre 2019 – « Redéfinir l'antisémitisme » ; [www.ensemble.be](http://www.ensemble.be)

<sup>2</sup> Antisémitisme et antisionisme : l'Assemblée face à la controverse – M. Rescan et L. Imbert (Jérusalem), Le Monde 3 décembre 2019

<sup>3</sup> Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste - IHRA